

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Christian LAPALU (jusqu'à la délibération C2023_41) et Mr Henri MARTIN (à partir de la délibération C2023_42)

Séance publique du JEUDI 23 MARS 2023 à 18h00

Date de convocation : 16 mars 2023

Délibération
N°C2023_73

Membres en exercice :	76
Votants :	64
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; AMBROSINO Jean-Marc ; BANOS Eric ; BELART Xavier ; BESSE Jean-Baptiste ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GERMA Alain ; JAMMES Michel ; KAISER Stéphanie ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MAILLARD Sylvain, MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; COUSIN Sylvie ; GUENFICI Alexandre ; HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MONTAGNIER André-Luc ; PY Michel

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JANSANA Jean-Marc ; LENOIR Alexia ; PAVAN Gaëlle ; PECH Olivier ; VERGNES Magali

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : BELLOTTI-LASCOMBES Emma (délibération C2023_73) ; BORSNAK Philippe (jusqu'à la délibération C2023_40) ; CHARPENTIER Christine (à partir de la délibération C2023_70) ; HERNANDEZ Joël (délibération C2023_71) ; JULES Jean-Claude (délibération C2023_73) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2023_71) ; MARTIN Henri (délibération C2023_47) ; MOULY Didier (délibération C2023_71) ; PY Michel (délibération C2023_71) ; VIALADE Alain (délibération C2023_47) ;

EXCUSES AVEC PROCURATION : CHING Monique ; HUYNH-VAN Nathalie ; PINET Marie-Christine ; RIO Jean-Louis

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CHARPENTIER Christine (jusqu'à la délibération C2023_69) ; COUSIN Sylvie (à partir de la délibération C2023_45) ; GUENFICI Alexandre (à partir de la délibération C2023_45) ; JULES Jean-Claude (jusqu'à la délibération C2023_72 et à partir de la délibération C2023_74) ; MONTAGNIER André-Luc (à partir de la délibération C2023_70) ; MOULY Didier (jusqu'à la délibération C2023_70 et à partir de la délibération C2023_72) ; PY Michel (jusqu'à la délibération C2023_40) ; VIALADE Alain (jusqu'à la délibération C2023_46 et à partir de la délibération C2023_48) ;

Nomenclature Etat : Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIE- AMENAGEMENT ECONOMIQUE – ZAE La Condamine Coursan – vente du lot 4

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique », le Grand Narbonne aménage, entretient et commercialise les zones d'activités du territoire.

Un terrain a été acquis auprès des établissements Egretier sur la zone de la Condamine à Coursan et a été divisé en six parcelles destinées à des entreprises, dont les travaux d'aménagement et la commercialisation sont en cours.

A ce titre, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération a été contacté par plusieurs porteurs de projets pour l'acquisition d'un terrain sur la zone.

L'ensemble des candidatures a été analysé par les élus en date du 6 février 2023. La candidature suivante a reçu un avis favorable :

- M. Hugo BELLOTTI, dirigeant de l'entreprise GIOVANNI BELLOTTI, spécialisée dans la construction et plus particulièrement la rénovation de patrimoine ancien.

Il souhaite s'implanter sur le lot 4 (1179m²) pour créer le siège de sa société qui se composera d'une partie bureau et d'une partie entrepôt. L'ensemble sera arboré afin d'apporter un environnement architectural de qualité. Il projette, en effet, de réaliser un bâtiment qualitatif qui représentera l'image et le savoir-faire de son entreprise.

Par délibération N°C2020_261 du 27 novembre 2020, le Grand Narbonne a approuvé la vente du lot n°4 au profit de la SAS GRANHOTA. Suite au désistement de l'acquéreur, le lot a été remis à la commercialisation.

Vu le désistement de M. FAURE de la SAS GRANHOTA pour l'acquisition de ce lot,

Vu la nouvelle évaluation de France Domaine N°2022-11106-66286 du 8 septembre 2022, qui estime la valeur des terrains à 50€ HT le m²,

Madame BELLOTTI-LASCOMBES ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'accepter la vente du lot n°4 au profit de M. Hugo BELLOTTI dont l'emprise est précisée sur le plan annexé,
- D'inscrire la recette au budget Zones d'Activités,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment l'acte authentique à intervenir.

Pièce jointe à la délibération :

Plan de commercialisation

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

